

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-129 du 11 Mai 1993

DECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SR. -

portant reclassement et nomination
de Monsieur MASSALA NKAYA Germain
Professeur de CEG des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie II des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS)

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B.C.D.E. (actuellement
A.B.C.D.) des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/ET du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP/DE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'enseignement secondaire abrogeant
et remplaçant les dispositions des Articles 19, 20, 21 du décret n° 64/165
du 22 Mai 1964 fixant le Statut Commun des cadres de l'enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révi-
sions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situa-
tions administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 3386/MTSS/DGFP/DGPCE/SSC du 14 Novembre 1990
Autorisant certains Fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement)
déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage
de Formation à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSEED)
de Brazzaville en tête IKOUASSI Daniel (Régularisation)

...//...

N^o
(/u l'arrêté n° 2118 MTSS-DGFP-DGPCE-SAV . F. du 24 Mai 1991 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains professeurs de CEG des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en tête BILENDI (Marcel.)

D E C R E T E .-

Article 1er. En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30 Septembre 1967 susvisé, Monsieur MASSALA NKAYA (Germain) Professeur de CEG de 6° échelon indice 1090 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services sociaux (enseignement) en service à Mouyondzi, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (Capel) Option : Mathématiques - 1er session 1992 délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 4° échelon indice 1110 ACC = Néant.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 7 Décembre 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue u de son Stage, sera enregistré, publié au JORG et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 11 Mai 1993

Par 18 Premier Ministre, Chef
du Gouvernement.

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Jean Prosper KOYO.-


Claude Antoine DA COSTA .-

AMPLIATIONS .-

JORG..... 1
DGFP/DGPCE..... 3
DGFP/DRFP..... 1
DGB..... 3
DGF..... 2
MEN/DPAA..... 3
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGG/BC..... 2

